

Hydro-Québec ou Hydro-CAQ ?

Viviane de Tilly

Number 807, March–April 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92924ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Tilly, V. (2020). Hydro-Québec ou Hydro-CAQ ? *Relations*, (807), 6–7.

HYDRO-QUÉBEC OU HYDRO-CAQ ?

Fortement décriée, la nouvelle loi sur les tarifs de distribution d'électricité pourrait servir le gouvernement caquiste.

Viviane de Tilly

L'auteure est analyste des politiques et des réglementations en matière d'énergie à l'Union des consommateurs

Le 8 décembre dernier, le projet de loi n° 34 (PL 34) visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité a été adopté sous le bâillon à l'Assemblée nationale du Québec, à 60 voix contre 39. Or, ce projet a été rejeté par la société civile, par les groupes de défense des droits des consommateurs, par les partis d'opposition et même par Guy Chevrette, ancien ministre de l'Énergie et principal artisan de la Régie de l'énergie. On est très loin de la belle unanimité qui régnait le 19 décembre 1996, lorsque l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 50 créant la Loi sur la Régie de l'énergie (LRÉ), dont l'objectif premier était jusqu'ici de placer les activités d'Hydro-Québec à l'abri des pressions politiques.

L'adhésion manifestée par tous les partis à l'époque était au diapason de l'ensemble de la société. On reprochait alors à la réglementation en vigueur de ne pas permettre un véritable examen des demandes tarifaires d'Hydro-Québec et de placer le gouvernement en situation de conflit d'intérêts avec la société d'État. L'article 5 de la LRÉ, qui définit le rôle principal de la Régie, indique que celle-ci doit tenir compte de l'équité ainsi que des préoccupations économiques, sociales et environnementales dans ses décisions.

Au fil des décennies, l'adoption de six projets de loi a malheureusement réduit comme peau de chagrin le champ d'action de la Régie. Son rôle principal demeure toutefois de fixer les tarifs de transport et de distribution de l'électricité. Ceux-ci doivent



permettre à Hydro-Québec de récolter auprès de ses clients les revenus nécessaires pour couvrir les coûts qu'elle prévoit assumer pour les desservir et générer un rendement sur ses avoirs. Or, jusqu'en 2017 – mais particulièrement de 2009 à 2014 pendant le mandat de Thierry Vandal, alors pdg d'Hydro-Québec –, les consommateurs ont payé 1,5 milliard de dollars de plus que le rendement autorisé. François Legault, alors dans l'opposition, avait qualifié ce pactole de taxe déguisée et sournoise. La grogne de la population se manifeste depuis, l'électricité qui grève une part importante du budget des ménages étant un service essentiel qui ne doit pas servir à remplir les coffres de l'État. En 2017, une pétition de 47 000 signataires exigeant le remboursement des sommes perçues en trop est déposée par la CAQ qui, une fois au pouvoir en 2018, subit la pression pour corriger l'injustice qu'elle décriait naguère.

C'est ainsi qu'en juin 2019, le ministre de l'Énergie et des Ressources na-

turelles, Jonatan Julien, présente le PL 34. Le gouvernement affirme, sans le démontrer sérieusement, que l'adoption de cette loi permettra de «rembourser» sur cinq ans les trop-perçus passés d'Hydro-Québec. En réalité, l'entreprise videra l'ensemble de ses comptes de frais reportés – où s'accumulent par exemple les revenus excédentaires dus à des hivers plus froids que prévu – pour remettre aux clients 500 millions de dollars qu'ils auraient reçus de toute façon au cours des prochaines années.

La nouvelle loi prévoit que les tarifs d'électricité seront gelés jusqu'au 31 mars 2021, puis augmentés annuellement selon le taux d'inflation. Ainsi, par exemple, si un conflit au Moyen-Orient devait affecter le cours du pétrole et propulser à la hausse les taux d'inflation, les tarifs suivraient la cadence, et cela même si les coûts de distribution d'Hydro-Québec ne progressaient pas d'autant. Le gouvernement gamirait ainsi ses coffres sans avoir à rendre de comptes.

Par ailleurs, en vertu de la nouvelle loi, ce n'est qu'en 2025, puis au terme de tous les cycles quinquennaux qui suivront, que la Régie devra s'assurer que les prix sont justes et raisonnables. Cela veut dire aussi que les groupes de défense des consommateurs ne pourront porter leurs revendications auprès de la Régie qu'une fois tous les cinq ans. Or, chaque hiver, l'Union des consommateurs intervenait auprès de la Régie pour réclamer que la trêve hivernale, c'est-à-dire la période durant laquelle Hydro-Québec ne peut couper le courant des clients en situation de recouvrement et sans entente de paiement, englobe les mois d'avril et de novembre. Cette revendication importante pour les ménages moins bien nantis et plusieurs autres demandes devront désormais être portées autrement.

Un autre problème, et non le moindre, est que les projets d'investissement et les programmes commerciaux d'Hydro-Québec Distribution –, par exemple un programme de subvention pour la conversion des systèmes de chauffage vers l'électricité – ne devront plus être examinés par la Régie comme c'était le cas avant. Ceux-ci ne seront considérés que sommairement tous les cinq ans, lorsque la Régie décidera d'inclure (ou non) les actifs et les dépenses qui leur sont associés dans le calcul du coût du service. C'est donc le retour en force de l'ingérence politique dans les activités d'Hydro-Québec que permet cette loi, trahissant le mandat d'origine de la Loi sur la Régie de l'énergie, en offrant aux élus la possibilité d'utiliser à nouveau les tarifs d'électricité comme un outil de taxation régressif. ☹

MARCHE MONDIALE DES FEMMES : MARCHER POUR TRANSFORMER

Célébrant son 20^e anniversaire cette année, la Marche mondiale des femmes déploiera à nouveau marches et activités dans différents pays.

Marie-France Benoit

L'auteure fait partie de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Depuis la première grande Marche mondiale des femmes (MMF), en 2000, beaucoup de chemin a été parcouru, beaucoup de luttes ont été menées, beaucoup de gains ont été enregistrés, mais beaucoup de défis demeurent à relever malgré ces avancées. Ce vaste mouvement féministe international, né au Québec, est toujours bien vivant et travaille à l'organisation de sa cinquième grande action internationale qui aura lieu en 2020, année marquant son 20^e anniversaire.

Cet événement historique est révélateur de la force et de la détermination des femmes, des féministes, qui résistent et se tiennent debout partout sur la planète pour dire haut et fort : « Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer. » Tel est le thème de cette année. Des femmes de toutes les régions du monde vont se mobiliser. Déjà, 45 coordinations nationales sur tous les continents sont à pied d'œuvre.

Il faut dire que la conjoncture mondiale est pour le moins alarmante. Il suffit de penser aux conflits et risques de guerres, aux trop nombreux déplacements forcés de populations. Dans plusieurs régions, le repli sur soi devient la règle. Le rejet des personnes immigrantes et réfugiées, la montée des groupes et partis d'extrême droite, la prévalence d'une conception masculiniste aussi, nécessitent de nouvelles actions et solidarités. Pensons aux peuples autochtones qui vivent les formes les plus ex-

trêmes de discrimination et d'exclusion sociale, dans un contexte de croissance des inégalités sociales liées aux ambitions démesurées et égoïstes des classes les plus riches. Sans oublier la crise climatique, bien sûr, qui entraîne aussi des déplacements de populations. Tous ces événements frappent particulièrement les femmes.

Les violences vécues par les femmes et les jeunes filles (dont la violence sexuelle qui a été mise en évidence par la campagne #Moiaussi) suscitent des mobilisations sans précédent. Relevons également que le travail réalisé par les femmes est toujours maintenu dans l'invisibilité et que les discriminations salariales sont bien vivantes. Et, comme si ce n'était pas suffisant, il faut rappeler que la démocratie est bafouée et mise à mal dans de nombreux pays.

Bref, c'est pour réagir à ces situations pour le moins inquiétantes que les peuples dans plusieurs régions du monde se lèvent. La colère gronde, les dénonciations des exploités et des tyrans se multiplient et, partout, les féministes fondent de nombreux mouvements de résistance et se joignent à d'autres. L'espoir renaît! À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier, les militantes de la Marche mondiale des femmes ont ainsi lancé leur prochaine grande mobilisation. Actions et marches marqueront cette année anniversaire en solidarité avec les femmes d'ici et d'ailleurs afin de changer le monde, de transformer les mentalités et de faire reculer le système patriarcal.

Au Québec, trois dates importantes ont été retenues: le 8 mars pour le lancement, le 24 avril avec un 24 heures de solidarité pour dénoncer les compagnies minières, et le 17 octobre, jour de clôture des actions à Terrebonne. Toutes les composantes du mouvement des femmes sont réunies dans la coalition qu'est la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF). Ce mouvement rassemble les principaux groupes autonomes de femmes représentant la diversité et les femmes les plus vulnérables, toutes les tables ou coalitions régionales de groupes de femmes, l'ensemble des organisations syndicales et les grands